



Contrat de copropriété exigé par un voisin

Par **jasnin_old**, le **14/08/2007 à 12:17**

Bonjour,
Nous avons acheté il y a 8 ans une maison de village à rénover.
La porte d'entrée est sur la rue, le hall et le salon sont entre la cave de mon voisin et son 1er étage (il n'a pas de rez-de chaussée) et le reste de la maison est côté jardin.
Mon voisin (marchand de bien) prétend que, d'après le cadastre, nos hall et salon lui appartiendraient, et il exige que nous fassions chez son notaire un contrat de copropriété pour ces 2 pièces qui figurent pourtant bien sur notre acte de propriété établi par notre notaire. Il dit avoir acheté de plein pied la maison côté rue.
Il a de gros travaux à faire et prétend que ce contrat est obligatoire.
Je précise que l'entrée est totalement indépendante de la nôtre ; c'est la porte voisine.
Nous n'avons pas de pb avec les propriétaires précédents.
Sur le plan du cadastre, il a effectivement la parcelle côté rue.
Qu'en pensez-vous ?
Peut-on utiliser la division volumétrique pour éviter ce contrat ?
Très menaçant, ce voisin a les moyens de nous trainer en justice.
D'avance merci.
VL